



*Châtel-Censoir  
dans l'Yonne*

**AVENANT N°1**  
**à la convention d'accompagnement vers l'intégration**  
**au réseau des ENS de l'Yonne du site**  
**« LA COUR DU ROI »**  
**sur le territoire de la commune de Châtel-Censoir**

**Entre les soussignés**

**Le Département de l'Yonne, représenté par son président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de la Commission Permanente du 24 juin 2022,**

**Ci-après désigné « le Département »**

**et la Commune de Châtel-Censoir, sise Place Aristide Briand - 89660 Châtel-Censoir, représentée par Olivier MAGUET, Maire agissant au nom et pour le compte de la Commune en vertu de la délibération du Conseil municipal du \_\_/\_\_/20\_\_,**

**Ci-après désignée « la Commune »,**

VU la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS de l'Yonne du site de « LA COUR DU ROI » sur le territoire de la Commune de Châtel-Censoir établie entre le Département de l'Yonne et la Commune de Châtel-Censoir et signée le 27 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que le périmètre de travail défini dans la-dite convention nécessite d'être élargi afin d'améliorer sa pertinence d'un point de vue écologique et d'en faciliter la gestion,

CONSIDÉRANT que le soutien financier du Département pourrait être sollicité pour la mise en œuvre d'autres outils juridiques que la seule acquisition foncière par la collectivité,

**Il est convenu ce qui suit**

**ARTICLE 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 2 et 3 de la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS de l'Yonne du site de « LA COUR DU ROI » sur le territoire de la Commune de Châtel-Censoir afin de tenir compte des résultats de l'enquête foncière conduite par l'équipe municipale et des conclusions des travaux techniques conduits avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne.

## **ARTICLE 2 : Présentation du site**

L'article 2 de la convention du 27 décembre 2021 est modifié en ce qui concerne le périmètre de travail de l'espace naturel dit de "La Carte de France, Les Grands Rompis, La Cour du Roi et les Grands Chassenays".

Celui-ci est constitué de **59** parcelles représentant un total de **23,59** hectares, dont la liste est annexée au présent avenant (annexe 1). Le plan du nouveau périmètre de travail est présenté en annexe 2 au présent avenant.

Le périmètre d'intérêt reste inchangé.

## **ARTICLE 3 : Engagements du département**

L'article 3.2 de la convention du 27 décembre 2021 est modifié comme suit :

- le titre "(a) Acquisitions" devient "(a) Acquisitions et maîtrise d'usage"

- la partie (a) Acquisitions et maîtrise d'usage, premier paragraphe, est modifiée comme suit :

"Le Département s'engage à apporter son soutien financier aux démarches d'acquisition par la commune des parcelles incluses dans le périmètre défini à l'article 2, ainsi qu'aux démarches permettant une maîtrise d'usage durable des parcelles garantissant la pérennité des modes de gestion."

- la partie (a) Acquisitions et maîtrise d'usage, dernier paragraphe, est modifiée comme suit :

"Les frais annexes éligibles sont (sur la base des montants hors taxes) les frais permettant d'engager la maîtrise foncière ou la quasi-maîtrise foncière (emphytéose) ou une maîtrise d'usage attachée au fond (obligation réelle environnementale) : les frais de géomètre, les indemnités d'exploitation agricole, les frais d'expert pour estimation de la valeur, les frais SAFER (frais de recueil de documents contractuels, frais de stockage et de gestion, frais de réserve foncière compensatoire, ...), les frais notariés.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres dispositions de la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS de l'Yonne du site « La Cour du Roi » sur le territoire de la Commune de Châtel-Censoir restent inchangées.

Fait à ....., en deux exemplaires originaux (un par partie), le .....

Pour le Département de l'Yonne,  
Le Président

Pour la Commune de Châtel-Censoir  
Le Maire

Patrick GENDRAUD

Olivier MAGUET

## ANNEXE 1

Parcelles du périmètre de travail de l'espace naturel dit de "La Carte de France, Les Grands Rompis, La Cour du Roi et les Grands Chassenays"

<b>COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR</b>						
<b>Sections</b>	<b>numéro</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>HA</b>	<b>A</b>	<b>CA</b>	<b>Type propriétaire</b>
D	170	LES GRANDS ROMPIS		45	40	PRIVE
D	171	LES GRANDS ROMPIS		80	24	PRIVE
D	180	LA COUR DU ROI		13	90	COMMUNAL
D	181	LA COUR DU ROI		7	00	PRIVE
D	182	LA COUR DU ROI	3	29	40	COMMUNAL
D	183	LA COUR DU ROI		8		PRIVE
D	184	LA COUR DU ROI		67	40	PRIVE
D	185	LA COUR DU ROI		13	67	PRIVE
D	189	LA COUR DU ROI		95	30	PRIVE
D	190	LA COUR DU ROI		28	54	PRIVE
D	191	LA COUR DU ROI		19	68	PRIVE
D	192	LA COUR DU ROI		35	48	PRIVE
D	193	LA COUR DU ROI		64	70	PRIVE
D	194	LA COUR DU ROI		52	00	PRIVE
D	195	LA COUR DU ROI	1	19	10	PRIVE
D	196	LA COUR DU ROI		11	25	PRIVE
D	197	LA COUR DU ROI		11	25	PRIVE
D	198	LA COUR DU ROI		51	20	PRIVE
D	199	LA COUR DU ROI		19	15	PRIVE
D	200	LA COUR DU ROI		19	15	PRIVE
D	201	LA COUR DU ROI		65	30	PRIVE

**COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR**

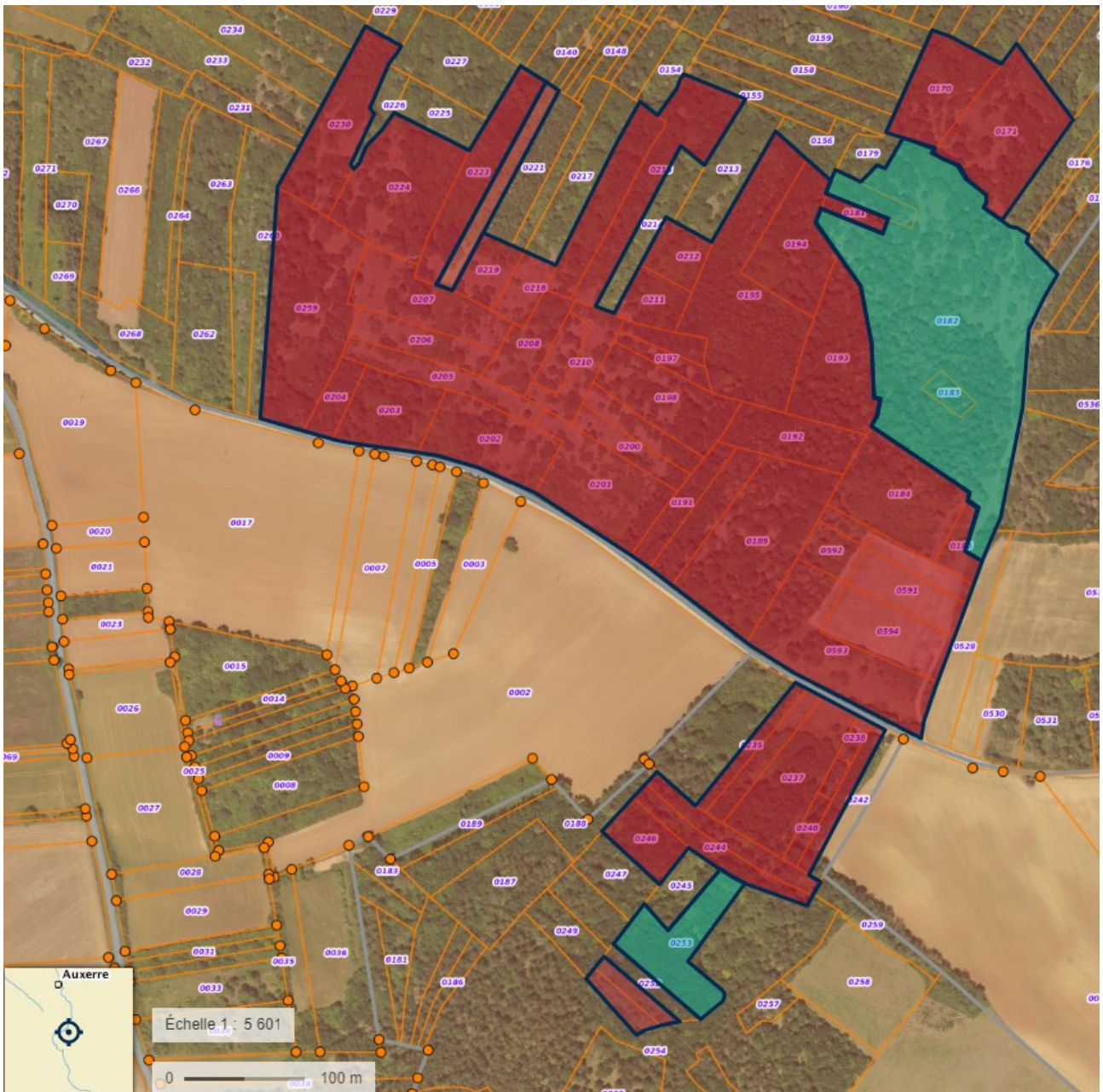
<b>Sections</b>	<b>numéro</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>HA</b>	<b>A</b>	<b>CA</b>	<b>Type propriétaire</b>
D	202	LA COUR DU ROI		52	54	PRIVE
D	203	LA COUR DU ROI		41	98	PRIVE
D	204	LA COUR DU ROI		15	68	PRIVE
D	205	LA COUR DU ROI		33		PRIVE
D	206	LA COUR DU ROI		28	30	PRIVE
D	207	LA COUR DU ROI		49	60	PRIVE
D	208	LA COUR DU ROI		29	30	PRIVE
D	209	LA COUR DU ROI		14	10	PRIVE
D	210	LA COUR DU ROI		27		PRIVE
D	211	LA COUR DU ROI		19	90	PRIVE
D	212	LA COUR DU ROI		18	85	PRIVE
D	215	LA COUR DU ROI		59	<b>66</b>	PRIVE
D	216	LA COUR DU ROI		40	53	PRIVE
D	218	LA COUR DU ROI		16	85	PRIVE
D	219	LA COUR DU ROI		18	93	PRIVE
<b>D</b>	<b>222</b>	<b>LA COUR DU ROI</b>		<b>23</b>	<b>80</b>	<b>PRIVE</b>
D	223	LA COUR DU ROI		51	00	PRIVE
D	224	LA COUR DU ROI		79	60	PRIVE
D	225	LA COUR DU ROI		20	20	PRIVE
D	226	LA COUR DU ROI		12	00	PRIVE
D	230	LA COUR DU ROI		61	00	PRIVE
D	259	LE COTAT DU VAUX DE VEZELA	1	08	80	PRIVE
D	589	LA COUR DU ROI		6	60	PRIVE
D	592	LA COUR DU ROI		15	31	PRIVE

**COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR**

<b>Sections</b>	<b>numéro</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>HA</b>	<b>A</b>	<b>CA</b>	<b>Type propriétaire</b>
D	593	LA COUR DU ROI		89	96	PRIVE
E	235	LES GRANDS CHASSENAYS		13	12	PRIVE
E	236	LES GRANDS CHASSENAYS		43	90	PRIVE
E	237	LES GRANDS CHASSENAYS		73	60	PRIVE
E	238	LES GRANDS CHASSENAYS		49	80	PRIVE
E	239	LES GRANDS CHASSENAYS		11	40	PRIVE
E	240	LES GRANDS CHASSENAYS		22	49	PRIVE
E	241	LES GRANDS CHASSENAYS		8	72	PRIVE
E	243	LES GRANDS CHASSENAYS		4	02	PRIVE
E	244	LES GRANDS CHASSENAYS		41	60	PRIVE
E	246	LES GRANDS CHASSENAYS		23	76	PRIVE
<b>E</b>	<b>250</b>	<b>LES GRANDS CHASSENAYS</b>		10	34	<b>PRIVE</b>
<b>E</b>	<b>251</b>	<b>LES GRANDS CHASSENAYS</b>		10	34	<b>PRIVE</b>
<b>E</b>	<b>253</b>	<b>LES GRANDS CHASSENAYS</b>		49	57	<b>COMMUNE</b>
Nombre de parcelles : <b>59</b>		TOTAUX	<b>23</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	

## ANNEXE 2

Plan du périmètre de travail de l'espace naturel dit de "La Carte de France, Les Grands Rompis, La Cour du Roi et les Grands Chassenays"



Légende :

En vert, les parcelles communales

En rouge, les parcelles privées